

MEMO DU MEMBRE BENEFICIAIRE EMI



édition 2025

Je suis membre bénéficiaire de l'Entraide Missionnaire Internationale :

- Je dépends d'un Groupe EMI (collectivité religieuse).
- Je suis identifié par un n° de matricule figurant sur ma carte de membre.
- Ma carte de membre est disponible auprès du Responsable de mon Groupe EMI .

► ***Je conserve toujours sur moi ma carte de membre EMI.***

Mon niveau de couverture santé figure sur ma carte de membre. Elle dépend de l'Option souscrite pour moi par le Responsable de mon Groupe. **Cette Option me couvre dans mon pays de mission.**

► ***J'avertis mon responsable si je voyage.***

RÈGLEMENT DES FRAIS

HORS réseau médical et **pour tous les actes**

- Je paie le professionnel.
- Je récupère la facture et tout justificatif (ordonnance, reçu).
- J'adresse les documents au Responsable de mon Groupe : en main propre ou par courrier ou par scan ou smartphone.
▶ *L'image doit être très lisible.*

**Les originaux
sont à conserver
pendant 2 ans.**



RÈGLEMENT DES FRAIS

DANS le réseau médical MSH

pour les actes de

**pharmacie, laboratoire
d'analyses, imagerie
médicale hors IRM**

- Je présente ma carte au professionnel
- Je paie uniquement une part (reste à charge) si le montant de la facture est supérieur aux garanties.
- Je n'ai rien à adresser à MSH.



RÈGLEMENT DES FRAIS

DANS le réseau médical MSH

pour les actes lors d'un

séjour hospitalier sans urgence et IRM

- Je rencontre le professionnel de santé au moins 4 jours ouvrés avant l'acte.
- Je présente ma carte de membre.
- Je demande au professionnel de solliciter une prise en charge à MSH.
- Je me présente le jour de l'acte.
- Je paierai uniquement une part (reste à charge) si le montant de la facture est supérieur aux garanties.



RÈGLEMENT DES FRAIS

**DANS le réseau
médical MSH**
pour les actes lors d'un
**séjour hospitalier avec
admission en urgence**

- Je me présente (ou alors on me conduit) à l'hôpital.
- Je (ou une personne de mon entourage) présente ma carte de membre.
- Je (ou une personne de mon entourage) demande à l'hôpital de contacter MSH.
- Je paierai uniquement une part (reste à charge) si le montant de la facture est supérieur aux garanties.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

J'adresse dès que possible factures et autres justificatifs (prescription, ordonnance, feuille de soin...) au Responsable de mon Groupe.

Si le professionnel de santé n'est pas en mesure d'éditer une facture, je lui présente la feuille de soin EMI (*tampon si possible, nom, date, signature obligatoires*) [téléchargeable depuis le site Internet](#) ou en copiant ce lien : https://opn.to/a/gGUBpL_

PROFESSIONNELS DE SANTE

J'ai 2 possibilités pour choisir le professionnel de santé que je souhaite consulter.

1 HORS RÉSEAU DE SOIN MSH

Je reste libre de fréquenter le professionnel de santé de mon choix.

J'aurai à faire l'avance des frais en payant le professionnel choisi.

2 RÉSEAU DE SOIN MSH

Un réseau de professionnels de santé m'évite l'avance des frais.

Je demande les adresses du réseau de santé MSH au Responsable de mon Groupe EMI.

ACTES MEDICAUX PRIS EN CHARGE

- La majorité des actes et techniques thérapeutiques reconnus donne lieu à des aides.
- La médecine traditionnelle, les soins préventifs, les actes paramédicaux ne sont pas pris en charge.

La grille des aides EMI par type de soin (*hospitalisation, pharmacie, consultations...*) **est consultable dans le [Guide des Services](#) disponible sur le site.**

www.entraide-missionnaire.com dans l'onglet [Ressources documentaires](#)

voir aussi la page 'documents utiles'

EVACUATION SANITAIRE

Je bénéficie d'une évacuation sanitaire **UNIQUEMENT** :

1. **SI** je suis inscrit en Option Internationale (1 ou 2).
2. **SI** mon pronostic vital est engagé.
3. **SI** le traitement n'est pas disponible dans mon pays.
4. **SI** les soins sont réalisables dans un autre pays.
5. **SI** une hospitalisation immédiate est requise.

Je (ou une personne disponible) contacte alors le Responsable de mon Groupe qui entreprend les démarches avec l'EMI.

voir aussi les pages 'mes contacts'

DOCUMENTS UTILES

De nombreuses informations et des documents utiles se trouvent sur le site internet de l'Entraide Missionnaire Internationale.

Vous trouverez notamment :

- **Guide des Services**
- **Feuille de soin** à fournir à un professionnel de santé lorsqu'il ne peut délivrer de facture
- **Formulaires divers**

www.entraide-missionnaire.com
dans l'onglet **Ressources documentaires**

MES CONTACTS

Situations courantes

- *Demande d'information*
- *Recherche d'un professionnel de santé*
- *Besoin d'une prise en charge*
- *Transmission de mes factures et justificatifs*



**Je contacte le
Responsable de
mon Groupe ou
mon référent EMI.**



MES CONTACTS

Situations urgentes

Si mon responsable de Groupe n'est pas disponible immédiatement :

- 1. je contacte MSH directement,*
- 2. j'informe (ou fais informer) le Responsable de mon Groupe de ma démarche.*

évacuation sanitaire



medical@msh-intl.com

+33 01 44 20 98 55

demande de prise en charge pour hospitalisation urgente vitale



precert@msh-intl.com

+33 01 44 20 98 55

Je peux aussi demander à MSH de me rappeler : j'adresse un mail à precert@msh-intl.com indiquant en objet «CALL BACK URGENT**» et en indiquant mon téléphone.**

**Plus d'informations
sur le site de l'EMI**
www.entraide-missionnaire.com



Document non contractuel

emi/id/memoFR/2025.11